



COMITÉ ASSURER LA GESTION DES EAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 8 FÉVRIER 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale et vice-présidente du Comité
M^e François Bélisle, conseiller municipal et président du Comité
M. Simon Boudreau, citoyen
M. Richard W. Dober, conseiller municipal
M. Dominique Martel, citoyen
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Invités présents : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, conseillère municipale (arrivée : 14 h 31)
M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
Mme France Cinq-Mars, directrice générale
M. Yves Deguire, coordonnateur – Environnement
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Développement
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
Mme Marie-Claude Guérin, spécialiste en eau potable
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M. Jean Lamarche, maire (arrivée : 14 h 33, départ : 14 h 55, retour : 15 h 25)
Mme Stéphanie Laurent, spécialiste en environnement
M. Jean Mercier, chef de service – Service hygiène du milieu
Mme Marianne Méthot, directrice de cabinet
M. René Martin, conseiller municipal
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Nicole Raynié Basanes, attachée politique
M. Julien St-Laurent, superviseur en environnement
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement urbain
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 14 h 43)
M^e Yolaine Tremblay, greffière et directrice – Greffe, gestion des documents et archives

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M^e François Bélisle, président du Comité, à 14 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. **Présentation des membres citoyens du Comité**

M^e François Bélisle demande aux deux membres citoyens du Comité, MM. Simon Boudreau et Dominique Martel de se présenter. M^e Annie Pagé demande aux participants s'ils sont d'accord pour qu'elle enregistre la réunion. C'est le cas. Les membres du Conseil qui ne peuvent assister à la réunion pourront ainsi la visionner.

4. **Modification au règlement sur l'utilisation de l'eau potable restreignant l'arrosage des pelouses**

M. Dominic Thibeault informe les membres du Comité et les invitées et invités que des discussions sur la modification du règlement sur l'utilisation de l'eau potable ont été tenues avec les membres des comités de l'ancien Conseil. Ces derniers demandaient une plus grande restriction de la consommation d'eau potable. M. Thibeault explique que les modifications au règlement proposées aujourd'hui doivent entrer en vigueur avant le début de la saison estivale 2022. Si les membres du Comité recommandent l'adoption des modifications, le règlement pourra entrer en vigueur en 2022. Cependant, si les membres du Comité sont en désaccord avec les modifications proposées ou souhaitent en apporter davantage, le règlement entrera en vigueur à l'été 2023.

Mme Stéphanie Laurent explique aux membres du Comité que les modifications au règlement sont conformes à la Politique environnementale adoptée par la Ville et au plan d'action qui en découle, et permettront d'atteindre les cibles fixées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Une de ces cibles est la diminution de la consommation d'eau résidentielle pour atteindre 220 litres par personne par jour en 2025. Mme Laurent présente les dispositions du règlement actuel et les modifications proposées concernant l'arrosage mécanique et manuel des végétaux, des jardins et des pelouses; les systèmes d'irrigation; la micro-irrigation (boyaux suintants, système goutte à goutte); le nettoyage d'une entrée, d'un stationnement, d'un trottoir, d'une surface semblable; le nettoyage des murs extérieurs incluant les portes et les fenêtres; la tenue d'un lave-o-thon; le lavage des véhicules et le remplissage des piscines et des bassins d'eau.

Mme Laurent et M. Thibeault répondent ensuite aux questions des membres du Comité et des invitées et invités, notamment au sujet des heures pour le remplissage des piscines, des journées pour le lavage des voitures, des jeux d'eau, des pénalités qui peuvent être imposées si la cible du

220 litres d'eau par personne par jour n'est pas atteinte, des gains anticipés en consommation d'eau, des normes gouvernementales en matière de consommation d'eau, des moyens à mettre à la disposition de la population pour qu'elle réduise sa consommation d'eau, de sensibilisation de la population sur les motifs qui amènent la réduction de la consommation d'eau, du coût de production de l'eau potable et de l'atteinte de la capacité de production d'eau potable. Les membres du Comité sont tous d'accord pour aller de l'avant avec la modification du règlement sur l'utilisation de l'eau potable pour une entrée en vigueur à l'été 2022. Ils sont cependant d'avis qu'avant l'entrée en vigueur du règlement, il faudra bien informer la population trifluvienne des raisons pour lesquelles il est important de protéger et d'économiser l'eau potable et, en conséquence, d'adopter les modifications au règlement.


M. Yves Deguire informe les membres du Comité et les invitées et invités des obligations de la Ville en matière d'eau potable : respecter les engagements visant à atteindre les objectifs de réduction de la consommation et mettre en place des actions progressives d'économie d'eau. Deux mesures du plan d'action concernent ces obligations : adopter un règlement sur l'utilisation de compteurs d'eau (qui permettra d'encadrer la pose de compteurs d'eau et de mesurer la consommation résidentielle, commerciale et industrielle) et réviser le règlement de tarification de l'eau en se concentrant sur les grands consommateurs d'eau. Sur recommandation du Comité, un mandat doit être donné pour rédiger le règlement sur l'utilisation des compteurs d'eau qui sera ensuite adopté par le Conseil. M. Deguire explique que la Ville va installer 90 compteurs d'eau dans des commerces et des industries, et qu'une estimation de la consommation résidentielle sera faite par la suite. M. Thibeault demande aux membres du Comité s'ils souhaitent que la Ville installe des compteurs de mesure ou des compteurs de tarification. Il répond ensuite à leurs questions, notamment au sujet du coût d'installation de ces compteurs, de la situation dans les campings, de la participation volontaire de citoyennes et citoyens si des compteurs résidentiels doivent être installés et des frais et redevances qui pourraient être facturés pour l'eau. Les membres du Comité hésitent à se prononcer sur le type de compteur qui devra être installé dans les institutions, les commerces et les industries. M. Thibeault propose alors de revenir à une prochaine réunion du Comité Assurer la gestion des eaux et de présenter les codes des commerces et industries afin de prendre une décision à ce moment. Cette proposition convient autant aux membres du Comité qu'aux invitées et invités.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'adopter les modifications proposées au règlement sur l'utilisation de l'eau potable pour que le règlement soit en vigueur à l'été 2022 et de bien informer la population des raisons pour lesquelles il est important de protéger et d'économiser l'eau potable qui justifient ces modifications réglementaires. Il recommande également de donner un mandat pour la rédaction et l'adoption subséquente par le Conseil du règlement sur l'utilisation des compteurs d'eau. Approuvé à l'unanimité.

Levée de la réunion

Il est 16 h 12 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. François Bélisle
Président du Comité et conseiller municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités